

MINISTERE DES MINES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

COMITE DE PILOTAGE ITIE-MALI

ITIE-MALI

Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives
Mali

RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
Mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence
des Industries Extractives

Novembre 2025

BC

Table des Matières.....	Pages
Liste des sigles et acronymes.....	3
revoir la notation	
Introduction.....	4
Evaluation de la performance générale annuelle	4
Performance vis-à-vis des objectifs et activités définis dans le plan de travail 2022...5	
Performance par rapport à la mise en œuvre des exigences de la norme ITIE.....	12
Aperçu des réponses du groupe multipartite aux recommandations formulées par l'administrateur indépendant suite à la réconciliation	14
Coûts totaux de mise en œuvre.....	14
Conclusion et recommandations.....	15
Composition détaillée du Comité de Pilotage.....	16
Annexes	
Annexe 1 : Suivi des recommandations des rapports ITIE précédents ;	
Annexe 2 : Situation d'exécution financière (budget d'Etat et PGSM)	

BE

Liste des sigles et acronymes

ASCOMA : Association des Consommateurs du Mali

ONRP : Office Nationale pour la Recherche Pétrolière

CAD : Coalition Africaine des Alternatives Dettes et Développement

CAFO : Coordination des Associations et ONG Féminines

CP : Comité de Pilotage

DGD : Direction Générale des Douanes

DGE : Direction des Grandes Entreprises

DGI : Direction Générale des Impôts

DNACPN : Direction Nationale de l'Assainissement du Contrôle des Pollutions et des Nuisances

DNGM : Direction Nationale de la Géologie et des Mines

FDS : Fondation pour le Développement du Sahel

INPS : Institut National de Prévoyance Sociale

ITIE : Initiative pour la Transparence des Industries Extractives

MCAS: Mining Cadastral Administration System

OGAS: Oil and Gas Administration System

PGSM : Projet de Gouvernance du Secteur Minier

RAA : Rapport annuel d'avancement

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Introduction :

La « Norme ITIE » fait obligation aux pays mettant en œuvre l'ITIE de produire chaque année un rapport d'activités ou « Rapport Annuel d'Avancement ».

La production du rapport annuel d'avancement 2024 de l'ITIE-Mali s'inscrit dans ce cadre. Il a pour but d'évaluer les progrès accomplis en termes de conformité aux exigences de la Norme ITIE en vigueur, des efforts consentis par le Groupe multipartite (Comité de Pilotage), des avancées dans la mise en œuvre du plan de travail ainsi que des lacunes à combler pour la mise en œuvre effective de l'ITIE au Mali.

Ce rapport donne un aperçu sur les activités menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République du Mali (ITIE-Mali) conformément aux objectifs définis dans le plan de travail 2024.

Ce rapport fait également une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en œuvre de chaque exigence de la norme ITIE et retrace les réponses du Comité de Pilotage aux recommandations issues des rapports ITIE et des progrès accomplis conformément à l'exigence 7.3 de la Norme ITIE.

Ce travail a été possible grâce à la collaboration de toutes les parties prenantes au processus ITIE au Mali.

I- ÉVALUATION GENERALE DE LA PERFORMANCE ANNUELLE :

L'année 2024 été cruciale pour le Mali avec l'annonce du Conseil d'administration de l'ITIE internationale confirmant la conformité du Mali à la norme ITIE avec un score de **67 points**, à la faveur d'une évaluation ciblée. Cette validation est assortie des mesures correctives dont :

- l'amélioration de la divulgation des licences et des contrats miniers ;
- la gestion du cadastre minier ;
- l'intégration des données du secteur artisanal dans le périmètre de l'ITIE ;
- le renouvellement et l'inclusivité du collège de la Société civile ;
- l'élaboration d'un plan de travail pluriannuel portant sur des priorités stratégiques.

En prélude à cette validation, une délégation du Secrétariat international de l'ITIE a séjourné au Mali en juin 2024, en vue de lever toute équivoque sur l'interprétation des exigences de la norme ITIE liées à l'évaluation ciblée.

En 2024, la mise en œuvre de l'ITIE a été marquée aussi par la tenue de la septième session statutaire du Comité de supervision réaffirmant la volonté des plus hautes autorités du Mali à promouvoir la transparence et la bonne gouvernance du secteur extractif.



Des activités ayant permis de pérenniser la mise en œuvre de la norme ITIE se sont concrétisées en 2024. On peut citer entre autres :

- La relecture des textes de création de l'ITIE ;
- la production et la publication des rapports ITIE 2022 et 2023 ;
- la dissémination des rapports ITIE 2022 et 2023 dans les zones ou régions minières de Kayes, Sikasso, Bougouni, Koulikoro, Segou, Koutiala, Dioila et à Bamako ;
- la dissémination du rapport ITIE au Conseil National de transition ;
- la tenue régulière des sessions du Comité de Pilotage de l'ITIE et des commissions techniques de travail ;
- la tenue à Bougouni de l'atelier de formation des membres du Comité de pilotage et du Secrétariat permanent sur la norme ITIE 2023 et ses innovations ;
- la remise officielle des rapports ITIE 2022 et 2023 au Ministre des mines ;
- le recrutement d'un chargé de communication au compte du Secrétariat permanent de l'ITIE

II. EVALUATION DES PERFORMANCES VIS-A-VIS DES OBJECTIFS ET ACTIVITES DEFINIS DANS LE PLAN DE TRAVAIL

Le plan de travail ITIE 2024 avait pour objectifs :

- améliorer l'ancrage institutionnel de l'ITIE-Mali
- disposer de textes fixant les indemnités des membres de l'ITIE-Mali ;
- améliorer le cadre de fonctionnement des organes de l'ITIE ;
- améliorer la transparence dans la gestion des titres miniers et pétroliers ;
- améliorer la divulgation des données sur les bénéficiaires effectifs ;
- assurer le suivi des recommandations des études et des rapports ITIE ;
- améliorer le rapport ITIE ;
- mettre en œuvre le plan de communication ;
- mettre en œuvre la politique des données ouvertes ;
- améliorer la compétence des parties prenantes ;
- améliorer les conditions de travail du secrétariat permanent.

Au cours de l'année 2024, les actions suivantes ont été réalisées et des résultats ont été obtenus pour certains objectifs du plan de travail. Il s'agit notamment :

BC

2-1 : Amélioration du cadre de fonctionnement des organes de l'ITIE :

La mise en application du Décret N° 2019 – 0006/ PM-RM du 10 janvier 2019 portant Création, Organisation et Modalités de Fonctionnement des Organes de Mise en Œuvre de l'Initiative Pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE-Mali) a permis :

- La tenue de quatre (04) sessions ordinaires du Comité de Pilotage et la tenue de quatre (04) sessions extraordinaires du Comité de Pilotage ;
- La tenue d'une (01) session du Comité de supervision ;

2-2 : La transparence des contrats, des titres miniers et pétroliers :

Un répertoire exhaustif des titres et conventions miniers valides en 2024 est publié sur le site de l'ITIE – MALI à l'adresse www.itie.ml .

2.3 : améliorer la divulgation des données sur les bénéficiaires effectifs :

Un formulaire de déclaration des bénéficiaires effectifs a été adopté dans le cadre de la publication du rapport ITIE 2021 et les sociétés minières dans le périmètre ont relativement renseigné en partie les informations requises.

2.4 assurer le suivi des recommandations des études et des rapports ITIE

La tenue à Bougouni de l'atelier retraite pour l'élaboration du tableau de bord de mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE 2019, 2020 et 2021 a permis de dégager une matrice pour laquelle des actions, des délais de mise en œuvre, des coûts et des responsables ont été identifiés.

2.5 améliorer le rapport ITIE :

Le rapport ITIE 2021 a été publié conformément au délai requis et a apporté des améliorations substantielles en termes d'exhaustivité et de qualité des données, de l'inclusion des données contextuelles sur l'artisanat minier, le contenu local....

2.6 Mettre en œuvre le plan de communication :

Les actions suivantes ont été menées dans la mise en œuvre du plan de communication 2024 :

- la confection des outils de communication notamment des stylos , des t-shirts, des casquettes, des clés USB, des porte-clés..... ;
- la production et diffusion d'un sketch en langue bamanankan sur les rapports ITIE 2022 et 2023 ;
- la dissémination des rapports ITIE 2022 et 2023 dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Bougouni, Dioila, Ségou, Koutiala et à Bamako ;
- la réalisation d'un magazine Vidéo sur l'ITIE ;
- le recrutement d'un chargé de communication .

27: Mettre en œuvre la politique de donnée ouverte :

Les annexes des rapports ITIE 2022 et 2023 d'autres statistiques en format ouvert (Excel) ont été publiées sur le site de l'ITIE-Mali.

2-3 Assurer le fonctionnement adéquat du secrétariat permanent :

La réalisation des activités suivantes concourt au bon fonctionnement du Secrétariat Permanent notamment :

- la dotation en carburant ;
- le paiement de salaire et accessoire du personnel ;
- l'abonnement de la connexion internet ;
- l'entretien des locaux et des matériels roulants.

L'évaluation de l'exécution de ce plan de travail nous donne le score de performance suivant :

- Taux d'exécution physique des activités réalisées : (A) 63% ;
- Taux d'exécution physique des activités en cours de réalisation : (B) 10% ;
- Taux d'exécution physique des activités non réalisées : (C) 27 %.

A = réalisé, B = en cours de réalisation, C = Non réalisé

Tableau 1 : Score des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail

BC

2-3 Assurer le fonctionnement adéquat du secrétariat permanent :

La réalisation des activités suivantes concourt au bon fonctionnement du Secrétariat Permanent notamment :

- la dotation en carburant ;
- le paiement de salaire et accessoire du personnel ;
- l'abonnement de la connexion internet ;
- l'entretien des locaux et des matériels roulants.

L'évaluation de l'exécution de ce plan de travail nous donne le score de performance suivant :

- Taux d'exécution physique des activités réalisées : (A) 63% ;
- Taux d'exécution physique des activités en cours de réalisation : (B) 10% ;
- Taux d'exécution physique des activités non réalisées : (C) 27 %.

A = réalisé, B = en cours de réalisation, C = Non réalisé

Tableau 1 : Score des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail

BC

N°	Activités Prévues	SCORE	Observations
1.	Mener un audit institutionnel, organisationnel, financier et comptable des organes de l'ITIE	C	Abandonnée au profit de la relecture des textes de création de l'ITIE.
2.	Réviser le Décret N°2019-0006/PM-RM du 10 janvier 2019	B	Le draft a été examiné et validé par le CP.
3.	Faire signer l'arrêté interministériel fixant le montant de rémunération par session des membres du comité de pilotage ITIE-Mali, les membres de commission de travail	C	Dépend des textes relus et finalisés.
4.	Organiser deux (2) sessions du Comité de Supervision	B	La deuxième session a coïncidé avec le remaniement ministériel.
5.	Tenir régulièrement quatre (4) sessions ordinaires et quatre (4) sessions extraordinaires du Comité de pilotage	A	
6.	Prendre en charge la restauration des quatre (4) sessions ordinaires et quatre (4) sessions extraordinaires du CP	A	
7.	Tenir régulièrement les réunions des commissions de travail et inter commissions tous les 02 mois au besoin	A	
8.	Tenir régulièrement les sessions du Comité de pilotage dont une session extraordinaire sur l'engagement des parties	C	Ce point n'a pas été abordé spécifiquement à l'ordre du jour du CP mais la question d'engagement a été plusieurs débattue.
9.	Insérer dans le discours solennel du président de la république l'engagement du Mali dans la mise en œuvre de l'ITIE	C	L'engagement du gouvernement a été plusieurs fois réitéré par les plus hautes autorités du pays.
10.	Créer et tenir des cadres de concertation entre les structures étatiques pour le suivi des recommandations des rapports ITIE	C	Non réalisée par manque de financement.
11.	Organiser des rencontres de consultations et de restitutions au sein des collègues	A	

BE

12.	Organiser des rencontres entre le collège de la société civile et les représentants des communautés impactées et affectées par l'extraction des ressources naturelles	A	
13.	Organiser des séances de travail d'amélioration sur les cadastres miniers et pétroliers pour répondre aux exigences de la Norme ITIE liés à l'octroi et à la gestion des titres miniers et pétroliers	C	Non réalisée pour raison de mesures suspensives liées à la délivrance, au renouvellement des titres miniers.
14.	Publier systématiquement les conventions/contrats et avenants miniers et pétroliers des permis d'exploitation et de recherches sur les sites de l'ITIE-Mali et du ministère en charge des Mines	A	
15.	Publier les PV des réunions de la commission d'attribution, des transferts et cession des titres miniers pétroliers et gaziers	C	Pas de titre délivré en 2024.
16.	Organiser l'atelier élargi à Bamako (CP, CCM, API, MCAS, DNGM, l'Ordre des Notaires, l'ONRP, BECEAO, CENTIF, DGI, DGD, DNTCP, l'UEMOA, DND, DGABE, Ministère de la Justice, OCLEI, MM, Chambre des Mines, Entreprises extractives,...)	C	Non réalisée par manque de financement.
17.	Mettre en place le Registre pour la divulgation des bénéficiaires effectifs au RCCM et le rendre fonctionnel	C	Non réalisée par manque de financement.
18.	Inscrire à l'ordre du jour d'une session du CP l'examen de l'exhaustivité et la fiabilité des informations sur les bénéficiaires effectifs	C	La question n'a pas été abordée exclusivement à l'ordre du jour du CP. Par contre, il y a eu des débats autour de la question.
19.	Elaborer un tableau de bord de mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE et assurer leur suivi (Commission de travail)	B	Un suivi a été fait avec l'Administrateur indépenda

20.	Consulter des parties prenantes non membres du Comité de Pilotage sur les RAA ou tout autre mécanisme défini pour l'évaluation des résultats et impacts de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali	A	
21.	Elaborer et publier les RAA 2022 & 2023 ou tout autre mécanisme approprié de manière ponctuelle et régulière	A	
22.	Organiser une séance de travail avec la DGE sur l'immatriculation des sous-traitants	A	
23.	Organiser une rencontre entre la DNGM et les sociétés minières (Faboula, SEMICO et autres) sur le certificat d'affinage	A	
24.	Demander des éclaircissements à la société Nampala sur l'écart du prix estimatif à l'exportation	C	Les efforts étaient concentrés sur l'évaluation ciblée du Mali.
25.	Tenir une rencontre avec la société Barrick Gold pour la désagrégation de sa production par projet	C	Les efforts étaient concentrés sur l'évaluation ciblée du Mali.
26.	Organiser une rencontre entre la DGABE, DND sur la participation de l'Etat dans le capital des sociétés et demander des explications à la DGD et à la DND sur les prix appliqués à l'exportation	A	
27.	Revoir semestriellement le plan de travail annuel 2024 et son PTO 2024	A	
28.	Consulter les parties prenantes non membres du CP à l'élaboration du Plan de travail de l'ITIE	A	
29.	Elaborer et publier le plan de travail annuel 2025	A	
30.	Produire un rapport narratif de suivi des recommandations de rapport ITIE 2020, 2021, 2022 et 2023	A	
31.	Finaliser le rapport ITIE 2022 Elaborer et publier le rapport ITIE 2023	A	
32.	Organiser un atelier de formation sur le remplissage des formulaires de déclaration des rapports ITIE 2022 et 2023	A	



33.	Collecter les données sur l'artisanat minier, l'exploitation à petite échelle et semi-mécanisé	B	Les rapports ITIE contiennent des données sur le secteur artisanal.
34.	Publier les états financiers des sociétés	B	Les données ont été collectées par l'AI.
35.	Sensibiliser les entreprises sur la notion de déclaration par projet défini par le CP	A	
36.	Organiser des rencontres entre les régies de l'Etat, la Section des comptes, les entreprises extractives	A	
37.	Recenser les informations contextuelles auprès des acteurs de l'artisanat minier	C	Reporté pour le rapport ITIE 2024.
38.	Publier les informations sur la caution financière destinée à la réhabilitation de l'environnement et toutes informations contextuelles sur l'environnement	B	
39.	Identifier et rapprocher les sources d'informations pour connaître les méthodes de calcul des volumes et valeurs de la production artisanale et semi-mécanisée	C	Reporté pour le rapport ITIE 2024.
40.	Collecter et publier les paiements et les revenus significatifs substantiels	A	
41.	Publier les paiements significatifs de toutes les sociétés retenues dans le périmètre du rapport	A	
42.	Prendre en compte les autres substances que l'or dans les rapports ITIE	A	
43.	Recruter le chargé de communication	A	
44.	Disséminer des rapports ITIE 2022 et 2023 avec les universitaires et les médias	A	
45.	Actualiser le plan de communication	A	
46.	Disséminer les rapports ITIE 2022 à l'intérieur du pays	A	

47.	Disséminer les rapports ITIE 2023 à l'intérieur du pays	A	
48.	Restituer les missions de dissémination des rapports ITIE 2022, 2023 session extraordinaire	A	
49.	Animer le Site web	A	
50.	Promouvoir la page ITIE-Mali sur les réseaux sociaux	A	
51.	Publier les données dans des formats ouverts (Excel)	A	
52.	Organiser un atelier de formation avec les membres du CP et SP sur la nouvelle Norme ITIE 2023 (atelier retraite) à Bougouni	A	
53.	Renforcement des capacités des membres du CP sur les techniques de préventions et de lutte contre la corruption dans le secteur minier (CGSP, BVG, OCLEI....)	C	Non réalisée par manque de financement.
54.	Rencontre d'informations et de sensibilisation des membres du CP sur les innovations majeures du nouveau code minier et de la loi sur le contenu local	C	Non réalisée par manque de financement.
55.	Renforcement des capacités des membres du CP sur les enjeux et les implications de la transition énergétique au Mali	C	Non réalisée par manque de financement.
56.	Participer à la rencontre internationale de l'ITIE	A	
57.	Rémunérer le personnel du Secrétariat Permanent	A	
58.	Equiper le Secrétariat Permanent en outil de travail (matériel informatique, matériel bureautique, roulant...)	A	
59.	Doter le Secrétariat Permanent en carburant	A	
60.	Assurer l'hébergement du site web	A	

BE

61.	Assurer la connexion Internet	A	
62.	Impression des outils de communication	A	
63.	Magasine vidéo	A	
Total activités		63	
NB: Score: A= 40; B=6 ; C=17			

III - PERFORMANCES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DE L'ITIE.

Suivi rapproché par le Comité de pilotage	<p>Les activités de mise en œuvre de l'ITIE ont été menées avec la pleine participation de toutes les parties prenantes. Tous les collègues sont représentés au sein du Comité de pilotage de façon adéquate et participent régulièrement à toutes les sessions statutaires et les activités de l'ITIE. Le Comité de pilotage a statué lors des rencontres d'envergure sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la validation des rapports annuels d'avancement 2022 et 2023 ; - la validation des TDRs pour la production du rapport ITIE 2024 ; - la validation des rapports ITIE 2022 et 2023 ; - Echanges sur l'après PGSM ; - le débat sur les questions d'octroi des titres en général et en particulier l'attribution de licence aux groupes armés ; - le débat sur l'artisanat minier ; - la validation du Plan de Travail ITIE 2024 ; - la restitution de la dissémination des rapports ITIE 2022 et 2023 l'intérieur du pays et dans le district de Bamako ; - la révision du plan de travail ; - l'état d'avancement de la production des rapports ITIE 2022 et 2023.
Publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE	Les rapports ITIE 2022 et 2023 ont été publiés dans le délai.
Cadre légal et institutionnel, y compris octroi des licences.	<p>Conformément à l'exigence 2 de la Norme le rapport ITIE 2020 décrit le cadre légal et institutionnel, y compris l'octroi des licences comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le cadre légal et le régime fiscal applicables aux industries extractives ; - la participation de l'État dans les industries extractives ; - le registre et l'octroi des licences ; - la propriété réelle ; - le référentiel en ligne de MCAS ; - les contrats.

BC

Prospection et Production	<p>Les rapports ITIE 2022 et 2023 conformément à l'exigence 3 de la Norme font ressortir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les informations sur les activités de prospection ; - les données de production ; - les données sur l'artisanat minier ; - les données sur la propriété effective ; - les données sur l'exportation.
Collecte des revenus	<p>Les informations disponibles dans les rapports ITIE 2022 et 2023 et applicables au Mali pour l'exigence 4 sont relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Divulgence exhaustive des taxes et revenus ; - le niveau de désagrégation ; - la ponctualité des données ; - informations sur les bénéficiaires effectifs des sociétés extractives au Mali ; - la qualité des données.
Attribution des revenus	<p>L'exigence portant sur l'attribution des revenus a été couverte par les rapports ITIE 2022 et 2023 et a concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la répartition des revenus ; - les Transferts infranationaux ; - la gestion des dépenses et des revenus.
Dépenses sociales et économiques	<p>S'agissant de la 6^{ème} exigence de la norme ITIE, le rapport ITIE 2021 retrace :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la déclaration unilatérale des dépenses sociales par les entreprises extractives ; - la contribution économique a été retracée dans les rapports ITIE 2022 et 2023. La répartition de la production des minerais se répartit entre les régions de Kayes 78%, de Sikasso 22%).
Impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles	<p>La mise en œuvre de l'ITIE au Mali renforce les priorités publiques en matière de bonne gouvernance de l'industrie extractive.</p> <p>L'examen des différents rapports ITIE montre une amélioration de la qualité de ces rapports. On constate que les écarts sont expliqués. Ce qui dénote d'un impact réel de mise en œuvre de l'ITIE sur la gestion transparente de l'industrie extractive au Mali.</p> <p>Le Comité de pilotage a entrepris des actions qui vont au-delà des exigences de la Norme afin d'informer d'avantage les citoyens sur l'industrie extractive.</p> <p>L'ITIE-Mali est parmi le nombre de pays qui donnent un accès direct aux informations sur les conventions minières à travers le site de l'ITIE Mali (www.itie.ml).</p>

Commentaires : L'annonce du Conseil d'administration de l'ITIE internationale confirmant la conformité du Mali à la norme ITIE avec un score de **67 points**, est la preuve d'une volonté affichée de toutes les parties prenantes de promouvoir une mise en œuvre adéquate de la norme ITIE.



IV- Aperçu des réponses du groupe multipartite aux recommandations formulées par l'administrateur indépendant suite à la réconciliation :

L'état de mise en œuvre des recommandations des rapports ITIE antérieurs (2019,2020 et 2021) se présente comme suit :

Etat de mise en œuvre	Nombre de recommandations	Pourcentage
Exécutée	03	37,5%
Non Exécutée	03	37,5%
Partiellement exécutée ou en cours d'exécution	02	25%
Sans objet	0	0%
Total	08	100%

L'état de mise œuvre détaillé de ces recommandations est joint en annexe I.

V- COUTS TOTAUX DE MISE EN ŒUVRE :

La mise en œuvre du processus ITIE au Mali en 2024 a été facilitée grâce essentiellement au budget national et du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM) pour budget total prévisionnel de **quatre cent trente-cinq millions F CFA (435 000 000) F CFA**. Le taux de mobilisation est de **61%**.

Le montant réellement mobilisé et exécuté au compte de l'ITIE s'élève à **deux cent soixante-trois millions cinq cents mille (263 500 000) FCFA** dont **cent quatre vingt trois millions cinq cents mille (183 500 000) F CFA**, soit **70%** de la part du budget national et **quatre vingt millions (80 000 000) F CFA**, soit **30%** de contribution du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM).

**ANNEXE II : RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES CREDITS :
Activités en lien avec le Plan de Travail 2024 (voir Annexe II).**

Be

Commentaires : Sur un total de 63 activités prévues dans le plan de travail 2024, 40 ont été réalisées, soit un taux d'exécution physique de 63% contre **435 millions F CFA** de prévision budgétaire pour **263.5 millions F CFA** mis à disposition et dépensés, soit une réalisation financière de 61%.

VI- CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS :

L'élaboration et la validation du RAA 2024 ont été planifiées dans le Plan de Travail Annuel 2024. Le RAA 2024 a fait l'objet de consultations avec les parties prenantes non membres du Comité de Pilotage.

Le plan de travail est un outil de diagnostic réel de la planification des activités du Comité de Pilotage via le plan de travail annuel. Il s'avère nécessaire de créer une synergie d'actions entre le plan de travail et le rapport annuel d'avancement. Les indicateurs physiques et financiers dégagés à l'issue de l'analyse du plan de travail 2024 montrent cette nécessité de lier le plan de travail au rapport annuel d'avancement en vue d'aboutir à des effets et impacts permettant une mise en œuvre adaptée de la norme ITIE. La performance des pays de mise en œuvre de l'ITIE mesurée par le biais des RAA a montré des limites ci-après :

- l'inflexibilité du budget national par rapport à l'évolution de la norme ITIE et les délais qui y sont prescrits ;
- l'unicité du financement du plan de travail suite à la clôture du PGSM ;
- le faible niveau d'exécution des recommandations formulées par l'administrateur indépendant.

A ce titre nous recommandons :

- accélérer la relecture des textes de création de l'ITIE ;
- explorer des partenariats pour le financement du plan de travail ;
- adopter un mécanisme approprié et rigoureux de suivi des recommandations des rapports ITIE.

VII- COMPOSITION DETAILLEE DU COMITE DE PILOTAGE :

7.1. Société civile :

- ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS DU MALI (ASCOMA)
- FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU SAHEL (FDS)
- RESEAU DES JOURNALISTES MALIENS POUR LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA PAUVRETE (RJMLCP)
- COORDINATION DES ASSOCIATIONS ET ONG FEMININES (CAFO)

BSC

- PUBLIEZ-CE-QUE VOUS PAYEZ (PCQVP)
- COALITION AFRICAINE DES ALTERNATIVES DETTE ET DEVELOPPEMENT (CAD-MALI)

7.2. Administration :

- PRIMATURE
- MINISTERE DES MINES
- MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
- HAUT CONSEIL DES COLLECTIVITES
- CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION
- DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS
- DIRECTION NATIONNALE DES DOMAINES
- INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE
- DIRECTION NATIONNALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE
- DIRECTION NATIONNALE DE LA GEOLOGIE ET DES MINES
- OFFICE NATIONAL POUR LA RECHERCHE PETROLIERE
- DIRECTION GENERAL DES DOUANES
- SECTION DES COMPTES DE LA COUR SUPREME
- INSTITUT NATIONAL DE PREVOYANCE SOCIALE
- DIRECTION NATIONNALE DE L'ASSAINISSEMENT ET DU CONTROLE DES POLLUTIONS ET DES NUISANCES
- CELLULE DE PLANIFICATION ET DE STATISTIQUE DU SECTEUR MINES ET ENERGIE

7.3. Secteur extractif :

- SOMILO-GOUNKOTO
- FEKOLA
- SOMISY SA
- SEMOS
- PETROMA
- Mali Minerals Resources
- CHAMBRE DES MINES

BC

